



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /218

Modification de la tarification forfaitaire des cours dispensés au Centre Municipal de Danse

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Le Centre Municipal de Danse au sein duquel sont dispensés des cours de danse classique et de jazz, des cours de gymnastique ainsi que des cours portant sur le travail postural est abrité par l'Eglise anglicane. Les adhérents au Centre peuvent ainsi pratiquer les activités artistiques ou sportives qu'ils ont choisies.

La tarification forfaitaire mensuelle relative aux cours dispensés par le Centre Municipal de Danse actuellement en vigueur a été fixée par délibération n° 2008/198 du 29 septembre 2008.

Depuis 2008 ces tarifs n'ont fait l'objet d'aucune revalorisation ; il conviendrait de revoir les tarifs pratiqués et ce à compter du 1er septembre 2014.

Les propositions tarifaires sont les suivantes :

	Tarifs mensuels en vigueur	Proposition Tarifs mensuels à/c sept 2014
Plein Tarif	33 €	40 €
Tarif Réduit : Chômeurs, RSA, Etudiants, Scolaires, Employés Communaux de la Ville d'Ajaccio	25 €	28 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

DE SE PRONONCER sur la mise en place de la tarification ci-dessus exposée et ce à compter du 1er septembre 2014

DE MODIFIER en ce sens la délibération 2008/198 du 29 septembre 2008.

D'AUTORISER le Député-Maire à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatifs à l'ensemble de cette proposition,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération N°2008/198 du 29 septembre 2008,
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 juillet 2014

**APPROUVE
PAR 35 VOIX POUR**

**ET 10 ABSTENTIONS (M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine,
Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie,
Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise,
M. PIERI François, Mme GUIDICELLI Maria)**

La modification de la tarification forfaitaire des cours dispenses au centre municipal de danse et ce à compter du 1^{er} septembre 2014.

DIT

Que la présente délibération modifie la délibération sus visée

AUTORISE

Le Député-Maire à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition,

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE


Laurent MARCANGELI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2014

Publication : 06/08/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

